

EMPLOI DU TEMPS RENTREE 2026

MÊMES HORAIRES POUR LES ÉLÉMENTAIRES
ET LES MATERNELLES

TEMPS SCOLAIRE OBLIGATOIRE

CLASSE

TEMPS PERISCOLAIRES FALCUTATIFS

ACCUEILS PAYANTS

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7h50	ACCUEIL DU MATIN	ACCUEIL DU MATIN	ACCUEIL DU MATIN	ACCUEIL DU MATIN	ACCUEIL DU MATIN
8h30 OU 8h45	CLASSE	CLASSE	CLASSE	CLASSE	CLASSE
Accueil du midi 13h45	ACCUEIL DU MIDI	ACCUEIL DU MIDI	ACCUEIL DU MIDI Jusqu'à 12h30	ACCUEIL DU MIDI	ACCUEIL DU MIDI
	CLASSE	CLASSE		CLASSE	CLASSE
16h 16h30 Départ possible 18h	ACCUEIL DU SOIR DONT AIDE AUX LECONS	ACCUEIL DU SOIR DONT AIDE AUX LECONS		ACCUEIL DU SOIR DONT AIDE AUX LECONS	ACCUEIL DU SOIR DONT AIDE AUX LECONS

l'accueil

Toutes les réponses à vos
questions sur [grenoble.fr](https://portailfamille.grenoble.fr)
et sur votre portail famille
[https://portailfamille.
grenoble.fr](https://portailfamille.grenoble.fr)

L'Accueil périscolaire

Inscription possible tout au long de l'année

Les trois temps periscolaires

- Matin à partir de 7h50
- Mercredi jusqu'à 12h30
- Soir jusqu'à 18h, départ possible dès 16h30.

Tarification de tous les temps
périscolaires en fonction de votre QF.

Aide aux leçons et espace révision

1 ou 2 soirs par semaine à partir du CP
pour aider votre enfant dans sa
méthodologie d'apprentissage.
Inscription directe auprès de la
Direction ALP adjointe.

Autres animations

C'est votre enfant qui choisit parmi
l'offre d'activités proposées (sports,
culture, éco-citoyenneté, jeux libres...).

Vous choisissez les jours de présence
de votre enfant qui restent modifiables

Départ seul à partir du CP

Vous pouvez autoriser votre enfant
à rentrer seul à la maison au départ
de l'école soit à 16h30, 17h, 17h30 ou 18h
(choix au moment de l'inscription).

Inscriptions / Modifications

Un délai unique de 72h est appliqué
pour toute inscription, modification
et annulation pour tous les temps
périscolaires.

Communication

Vous disposez d'un Espace Numérique
de Travail (ENT) via l'application ONE
NOTE où vous retrouverez l'ensemble
des informations scolaires et
périscolaires
de l'école de votre ou vos enfants.

FAMILLE MONOPARENTALE

Si vous vivez seul-e en assurant la garde
de vos enfants, vous pouvez bénéficier
d'une réduction sur la restauration
scolaire et l'accueil du soir de :

- 30 % si votre QF est **inférieur à 427 €.**
- 20 % si votre QF est compris entre
427 € et 800 €

Vous devez justifier de cette situation
à l'inscription et signaler tout
changement.



2026-2027

Grenoble Accueil périscolaire

Direction Enfance Jeunesse Éducation
education.jeunesse@grenoble.fr
service plateforme famille
04 76 76 38 38 - portailfamille.grenoble.fr

**Inscription sur le portail famille
jusqu'au 26 août, 10h
ou en Maisons des Habitant-es
jusqu'au 17 août 2026**



La rentrée scolaire se prépare ! Vous pouvez dès à présent inscrire vos enfants aux différents temps périscolaires pour l'année prochaine.

Le périscolaire représente un temps conséquent dans la journée d'un enfant, avant, pendant et après l'école. La Ville investit pour garantir des repas de qualité, des animatrices et animateurs formé-es, des activités riches et variées (sport, culture, aide aux devoirs...).

Les directrices et directeurs périscolaires, présent-es dans chaque école, seront vos portes d'entrée et vos référent-es tout au long de l'année.

Face aux difficultés que peuvent rencontrer les parents solo, une tarification solidaire est mise en place dès la rentrée pour soutenir les parents assumant seul-e la charge de leur(s) enfant(s).

Permettre à toutes et tous l'accessibilité à un périscolaire de qualité est essentiel.

à noter

DATES LIMITES D'INSCRIPTION POUR UN ACCUEIL DÈS LE JOUR DE LA RENTRÉE
MARDI 1^{ER} SEPTEMBRE

► Portail famille : jeudi 27 août 2026 - 10h
► Maison Des Habitant-es dossiers papier : lundi 17 août 2026

TEMPS D'INFORMATION ET DE PRÉSENTATION DE L'ORGANISATION PÉRISCOLAIRE

Réunion de rentrée organisée par chaque Direction ALP durant les 2 premières semaines de septembre ; renseignements sur l'école.

DÉMARRAGE des accueils périscolaires :
► Périscolaire du midi (repas inclus) **mardi 1^{er} septembre**
► Périscolaire du matin : **mercredi 2 septembre**

l'inscription

Comment j'inscris mon enfant ?

Sur mon Portail famille avec mon identifiant disponible sur le Certificat d'Inscription Scolaire ou les factures et l'adresse mail communiquée à la Plateforme Famille : mon inscription est valable 72 h ouvrées plus tard.

Par dépôt du formulaire unique dans une Maison Des Habitant-es.

Sur rendez-vous auprès de la Plateforme des Familles - Centre communal Camille Claudel - 47, avenue Marcellin Berthelot du 24 août au 11 septembre 2026.

PIÈCES À FOURNIR :

- Justificatif de ressources
- Justificatif de situation «famille monoparentale»
- Justificatif de vaccination : si pas fourni, votre enfant ne sera pas accueilli
- Attestation d'assurance responsabilité civile
- Décision d'attribution de l'Allocation d'Éducation pour Enfant handicapé (AEEH) délivrée par la CDAPH

Quand et comment je régle ?

Vous recevrez 1 facture unique (restauration scolaire/périscolaire/classe nature) par période scolaire, envoyé par courrier et disponible sur votre espace finances publiques.

PÉRIODE 1 ► septembre – vacances automne
PÉRIODE 2 ► jusqu'aux vacances de fin d'année
PÉRIODE 3 ► jusqu'aux vacances d'hiver
PÉRIODE 4 ► jusqu'aux vacances de printemps
PÉRIODE 5 ► jusqu'aux vacances d'été

Paiements possibles : carte bancaire, prélèvement unitaire, virement, chèque.

Votre enfant a des problèmes de santé ?

Prendre contact avec la direction de l'école pour la mise en place d'un Projet d'Accompagnement Individualisé (PAI). Les PAI 2025-2026 sont valables jusqu'à fin novembre 2026. Si votre enfant a des allergies alimentaires, vous devez prendre contact avec la Direction ALP pour valider les conditions d'accueil à la restauration scolaire en fournissant les justificatifs médicaux nécessaires.

Pour les parents en garde alternée

Possibilité d'opter pour une facturation adaptée aux besoins et ressources de chacun des parents
► le dépôt d'un formulaire papier est obligatoire.
Autres cas particuliers : TPS, écoles de la Porte Saint Laurent et Lucie Aubrac, consulter le portail famille

Combien je vais payer ?

Les tarifs sont en fonction de votre quotient familial à transmettre à l'inscription pour les nouveaux enfants et à actualiser en janvier

* la réduction « famille monoparentale »

est appliquée jusqu'au QF 800€

** les tarifs extérieurs sont majorés de 50 %

	TARIF MINI ** GRENOBLOIS	TARIF MAXI ** GRENOBLOIS
Matin	0,09€	2,3€
Midi <i>Famille monoparentale*</i>	0,75€ <i>0,53€</i>	8,89€
Soir <i>Famille monoparentale*</i>	0,18€ <i>0,13€</i>	3,5€
Mercredi midi	0,09€	2,5€

Commandes et annulations de temps périscolaire

Les commandes et annulations sont à faire sur votre Portail famille (24 h/24) ou par téléphone (du lundi au vendredi de 8 h à 14 h).

POUR LE TEMPS PERISCOLAIRE DU	JE DOIS FAIRE LES DÉMARCHES AVANT 10H
LUNDI	Mercredi qui précède *
MARDI	Jeudi qui précède *
MERCREDI	Vendredi qui précède *
JEUDI	Lundi qui précède *
 VENDREDI	Mardi qui précède *

* Délai modifiable en fonction des jours fériés.

Absences imprévues de votre enfant

Contacter la Plateforme familles le jour même pour prévenir et transmettre un justificatif pour annuler la facturation.

Types d'abonnement

à partir de septembre 2026, le pré-paiement est supprimé

Régulier ou occasionnel :

Choix des jours pour toute l'année ou commande en fonction des besoins.

RESTAURATION SCOLAIRE

INSCRIPTION POSSIBLE TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

3 TYPES DE MENU

VERT

Végétarien standard

ROUGE

Mixte poisson viande

BLEU

Mixte poisson

Les menus sont disponibles sur le site internet de la Ville et sur l'application «QuiDitMiam Grenoble». Ils sont susceptibles de modification en cas d'aléas (grèves, approvisionnement...). Des commissions restauration, destinées aux parents délégués, sont proposées à l'automne et au printemps. Elles présentent le fonctionnement de la restauration scolaire, les projets et évolutions de la ville et répondent aux questions des parents. Rapprochez-vous des parents délégués de votre école.

vos interlocuteurs

- Service Plateforme des Familles : 04 76 76 38 38
- Les Maisons Des Habitant-es : inscription papier
- Les Directions d'Accueil de Loisirs Périscolaires pour le suivi quotidien des enfants
- La santé scolaire : sante.scolaire@grenoble.fr ; 04 76 03 43 23

+ D'INFOS

grenoble.fr et portail famille : <https://portailfamille.grenoble.fr>

